

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 11-462-1935 la colonie, le décret du 18 février 1928 relatif aux marques, honneurs, saluts, fêtes nationales et visites.

n° 11-462-1935 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 mai 1935

Numéro JO
n° 462 du 31/05/1935

Date du numéro
31 mai 1935

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 15 février 1928 relatif aux marques, honneurs, saluts, fêtes nationales et visites ; inséré au Journal officiel de la République française du 2 juin 1928

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 2260, du 30 avril 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 18 février 1928 susvisé, relatif aux marques, honneurs, saluts, fêtes nationales et visites.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.